
Le parkour en EPS : innovation pédagogique et mainstreamisation ?

Thomas Riffaud*†¹

¹Santé, Education et Situations de Handicap

(Santésih-UM₂₁₁) – –Santé, Education et Situations de Handicap (Santésih – UM₂₁₁) – –France

Résumé

Le parkour est né dans la banlieue parisienne et a été identifié par le grand public notamment via des films comme *Yamakasi* qui ont marqué l’imaginaire collectif. Pendant longtemps, le parkour a été présenté comme un sport ” de banlieue ” , ” alternatif ” même parfois comme ” extrême ”. Cependant, les travaux de recherche récents montrent qu’il est plus pertinent de le présenter aujourd’hui comme une activité ludo-sportive qui vit une période de sportification (Lebreton et Heas, 2010).

Dans cette communication, nous confirmerons cette prise de position en interrogeant l’entrée du parkour dans le cadre de l’enseignement d’EPS. Toutes les données utilisées sont qualitatives et issues d’une année d’observation participante. En effet, l’auteur a eu l’occasion de vivre de l’intérieur la mise en place d’un projet ” Parkour ” au sein de l’association sportive d’un établissement scolaire et il a soigneusement tenu un carnet d’observation après chaque réunion avec la direction et chaque intervention auprès des élèves.

Ces données montrent que le parkour a aujourd’hui toute sa place en EPS, mais qu’elle doit être négociée. Seule la version sportive de cette activité a été acceptée. C’est-à-dire celle qui est très encadrée, qui se déroule le plus souvent dans un gymnase équipé de tapis, et qui est organisée comme un cours. ” *Vous n’allez quand même pas emmener les élèves sur les toits ?* ” Cette question sérieuse d’une CPE est éclairante. Elle montre que le parkour historique celui qui prend place dans l’espace public (Riffaud, 2020) a difficilement sa place au sein d’un établissement scolaire. Nos résultats montrent que ceci s’explique évidemment pour des raisons de risque et de responsabilité. Mais certains verbatim montrent aussi que cette réticence est aussi basée sur une incompatibilité supposée des valeurs de l’éducation nationale et de celles du parkour dans sa version dissidente (Lesné, 2019). Nous retrouvons ici la même tendance sélective qu’avec le RAP, puisque les textes des artistes qui développent une esthétique ” hors la loi ” (Bethune, 1999) ne sont que très rarement utilisés en cours de Français.

Pour conclure et résumer, cette communication montrera dans un premier temps que le Parkour peut dorénavant avoir sa place dans les établissements scolaires, mais qu’il doit pour cela montrer patte blanche. Et dans un deuxième temps que le terme d’innovation pédagogique dans ce contexte relève au pire d’une contre vérité historique et au mieux de l’excès de vitesse analytique qui est au centre des préoccupations de ce congrès.

Mots-Clés: parkour, sport de rue, EPS, innovation

*Intervenant

†Auteur correspondant: riffaud.socio@gmail.com